

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
PROJET D'APPUI A L'INCLUSION FINANCIERE AGRICOLE ET RURALE DU
BURUNDI « PAIFAR-B »

Don N°2000001940

Don Additionnel No2000005133

PAIFAR-B/ 04 /S/SCI/2026-2027

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN
CONSULTANT INDIVIDUEL/FORMATEUR POUR ASSURER LA FORMATION
DES ALPHABETISEURS (180 ALPHABETISEURS) DANS LA ZONE
D'INTERVENTION DU PAIFAR-B.**

- Date de publication : 14/10/2026
- Date de dépôt des offres : 03/11/2026

OCTOBRE 2026

Remarques liminaires

Établi par *le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rurale du Burundi (PAIFAR-B)*, le présent document prend appui sur la première édition du document type pour la passation de marchés consacré aux mandats. Ce document publié par le FIDA, disponible à l'adresse www.ifad.org/fr/project-procurement, doit être utilisé pour la passation de marchés portant sur la prestation de services dans le cadre de projets financés par le Fonds.

Le FIDA ne saurait se porter garant de l'exhaustivité des informations figurant dans le présent document, de leur exactitude ou, le cas échéant, de leur traduction, ni de tout autre aspect ayant trait à son contenu.

AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL/FORMATEUR POUR ASSURER LA FORMATION DES ALPHABETISEURS (180 ALPHABETISEURS) DANS LA ZONE D'INTERVENTION DU PAIFAR-B.

I. Contexte et Justification

Le Gouvernement du Burundi, avec l'appui du Fonds International de Développement Agricole (FIDA), a initié le Projet d'Appui à l'Inclusion Financière Agricole et Rural du Burundi (PAIFAR-B). Ce projet est sous la tutelle du Ministère des Finances, du Budget et de l'Economie numérique et par délégation, le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage est le maître d'ouvrage du PAIFAR-B.

Le PAIFAR-B a débuté officiellement ses activités au mois d'août 2018 avec une durée initiale de 7 ans. Avec un financement global additionnel de 26,24 millions de USD, la durée du projet est prolongée de 4 ans et la nouvelle date d'achèvement est le 31 mars 2029.

I.1. Zone d'intervention et groupes cibles

Durant la première phase du financement, les activités se sont concentrées dans un premier temps, sur les anciennes provinces et communes encadrées par les projets techniques du FIDA, c'est à dire dans les 11 anciennes provinces et une cinquantaine de communes couvertes par le PAIVA-B, le PRODEFI I, PRODEFI II, le PROPA-O et le PNSADR-IM. Il s'agit des anciennes provinces Ngozi (toutes les communes), Kayanza (toutes les communes sauf Kabarore), Karusi (toutes les communes), Gitega (communes Giheta, Bugendana et Mutaho), Muramvya (toutes les communes), Bubanza (toutes les communes), Cibitoke (toutes les communes), Bujumbura (commune Mutimbuzi), Cankuzo (communes Mishiha, Gisagara et Cendajuru), Ruyigi (Gisuru et Kinyinya), Rutana (Communes Giharo et Gitanga).

A partir du dernier trimestre de l'année 2023, les activités du projet ont été étendues sur toutes les communes des 11 anciennes provinces et celles des anciennes provinces Muyinga, Makamba et Rumonge. Durant la phase du financement additionnel, les activités du projet sont étendues dans tout le pays sauf en mairie de Bujumbura.

Pour le financement initial, le PAIFAR-B devait toucher directement un total de **99 200 ménages ruraux**: 5 000 ménages sans terre, ne pouvant pas directement accéder aux GCS, 6 000 jeunes hommes et jeunes femmes ruraux, diplômés, scolarisés ou non scolarisés, menant une activité agricole et non agricole, 9 000 ménages ruraux pouvant directement participer à un groupe de caution solidaire, 79 200 ménages des petits producteurs membres des groupements coopératifs rizicoles et représentant 30% des producteurs établis dans les marais aménagés pour la riziculture et les petits producteurs membres des groupements coopératifs, représentant 40% des producteurs de lait-bovin.

Avec le financement additionnel, le projet va toucher en plus 55 000 ménages dont 38 500 ménages se trouvant dans les coopératives, 5 000 ménages très vulnérables en GCS, 3 500 jeunes micro entrepreneurs, 7 500 ménages en GCS avec diverses activités génératrices de revenus, ainsi que 500 PME/PMI.

I.2. Objectifs du Projet

L'Objectif global du projet PAIFAR-B : Contribuer à l'augmentation des revenus des ruraux pour une réduction durable de leur niveau de pauvreté ;

L'Objectif de développement du projet PAIFAR-B : Renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les OP, les femmes, les jeunes, les micro-entrepreneurs et les vulnérables), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre en services financiers et non financiers.

I.3. Les composantes du Projet

Ainsi, le Projet est structuré autour de trois composantes et 8 sous-composantes :

Composante 1 : Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière

- Sous-composante 1.1 Contribution à la mise en œuvre de la stratégie Nationale d'Inclusion Financière adoptée
- Sous-composante 1.2 : Appuyer le renforcement du contrôle et de la supervision des IMF par la Banque de la République du Burundi
- Sous-composante 1.3: Appuyer le renforcement du Réseau des Institutions de Microfinance (RIM) en vue d'une Inclusion Financière efficace.

Composante 2 : Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées.

- Sous composante 2.1: Améliorer l'inclusion financière à travers le financement des petits exploitants agricoles et de leurs coopératives
- Sous composante 2.2: Améliorer l'inclusion financière à travers le financement des ménages (AGR), des jeunes micro-entrepreneurs et des PME
- Sous composante 2.3: Améliorer l'inclusion financière par les GCS

Composante 3 : Coordination du PAIFAR-B

- Sous composante 3.1. Coordination globale du programme
- Sous composante 3.2. Suivi-Evaluation, gestion des savoirs et communication.

II. Justification de la mission

Durant la phase de mise en œuvre du Financement Additionnel, il est envisagé de réaliser les activités d'appui aux personnes vulnérables par l'alphabétisation.

L'alphabétisation des adultes notamment les vulnérables est donc considérée comme un préalable à toute action de développement communautaire. En effet, comme la plupart des personnes vulnérables dont les femmes en majorité n'ont pas été scolarisées ; il est primordial qu'elles soient formées en lecture, écriture, et comptage pour qu'elles puissent mieux développer leurs AGRs. Cette alphabétisation viendra également en appui au système de digitalisation en cours de développement par les IMFs. Au moins 4500 personnes seront alphabétisées dans 110 sessions à raison de 40 personnes par session.

L'activité d'alphabétisation sera exécutée en collaboration avec les Départements Communaux des Droits de la Personne Humaine, de la Protection Sociale et de l'Inclusion Genre et/ou les Directions Provinciales ayant dans leurs attributions les Droits de la Personne Humaine et du Genre, comme cela a été toujours fait avec les anciens projets, ainsi qu'avec le PRODOR.

Les personnes alphabétisées seront structurées en GSC par les IMFs partenaires du PAIFAR-B. Elles devront néanmoins travailler en étroite collaboration avec les Départements Communaux pour structurer en priorité les membres des GCS alphabétisées ; c'est-à-dire les personnes dont les capacités ont été renforcées et qui sont reconnues par ces services comme étant réellement vulnérables.

Pour la phase du Financement initial, le projet a déjà appuyé les ménages vulnérables des anciennes provinces Cankuzo, Rutana, Gitega, Kayanza et Bubanza via l'approche MASI (

actuellement établies dans les provinces du nouveau découpage administratif de Bujumbura , Burunga, Butanyerera, Buhumuza et Gitega) ; d'où pour plus de durabilité , la première phase des activités d'appui à l'alphabétisation des personnes vulnérables concernera prioritairement les bénéficiaires du MASI établis dans les 5 provinces susmentionnées.

Avec le début du PTBA 2026-2027, les premières sessions de formation des vulnérables ont commencé dans 5 provinces : 800 apprenants répartis dans 20 centres d'alphabétisation sont en train de suivre la formation en alphabétisation fonctionnelle, soit 160 apprenants par province. Et, pour la suite de ces activités d'appui à l'alphabétisation fonctionnelle, le projet envisage cibler autour de 3600 apprenants dans les 5 provinces qui vont bénéficier la formation en alphabétisation fonctionnelle, soit 720 apprenants par province.

III. Objectif de la mission

L'objectif est de former 180 encadreurs formateurs alphabétiseurs sur la méthode REFECT qui formeront à leur tour les analphabètes identifiés dans les zones d'intervention du PAIFAR-B. En effet, il est prévu dans le PTBA 2026-2027 de réaliser 90 sessions de formations pour 3600 apprenants, soit 40 apprenants par session (ces sessions s'ajoutent à celles qui ont déjà démarré au début du même PTBA 2026-2027 ; 20 sessions en cours pour 800 apprenants). Le projet prévoit le recrutement de 180 alphabétiseurs encadreurs qui vont par la suite, assurer la formation des analphabètes après les activités de ciblage des vulnérables analphabètes dans les zones qui ont été en premier lieu touchées par le Mécanisme d'Appui au Soutien Inclusif (MASI). Notons que pour chaque centre de formation, le projet prévoit recruter 2 alphabétiseurs. En effet, comme il y a des analphabètes déjà enregistrés dans la zone du MASI qui sont sur la liste d'attente, le projet va privilégier ces derniers avant d'aller dans d'autres collines et/ou communes.

Les Cadres des Départements Communaux des Droits de la Personne Humaine, de la Protection Sociale et de l'Inclusion Genre ainsi que les Directeurs Provinciaux ayant dans leurs attribution les Droits de la Personne Humaine et du Genre, seront conviés dans cette formation pour bien assurer par la suite, le suivi de l'activité d'alphabétisation.

Ainsi, les effectifs par centre de formation sont répartis comme suit :

Province	Effectifs des participants/Alphabétiseurs	Effectifs des participants cadres des DPDPHG et DCDPHG	Nombre de jours	Nombre de sessions
Buhumuza,	36	3	6	1
Burunga	36	3	6	1
Gitega	36	3	6	1
Butanyerera	36	3	6	1
Bujumbura	36	3	6	1
Total	180	15	30	5

Les alphabétiseurs seront recrutés avec l'appui des Départements Communaux des Droits de la Personne Humaine, de la Protection Sociale et de l'Inclusion Genre en collaboration avec des UFCR.

IV. Méthodologie

Les formations se dérouleront dans cinq centres de formation établis aux chef lieux des 5 provinces. En plus des Alphabétiseurs, au moins 2 cadres relevant de 2 communes au maximum dans chaque province et un cadre de la Direction Provinciale des Droits de la Personne Humaine et du Genre seront invités pour suivre et appuyer dans le déroulement de la formation.

V. Résultats attendus

- 180 alphabétiseurs formés et le staff des Départements Communaux et Directions Provinciales ayant dans leurs attributions l’alphabétisation des vulnérables renforcés sur le programme de l’alphabétisation fonctionnelles des adultes notamment celui de la zone ciblée pour les interventions d’appui à l’alphabétisation ;
- Les alphabétiseurs sont capables de former les analphabètes identifiés ;
- Des rapports de formation sont donnés (rapport provisoire et 03 rapport définitif : un (01) pour le secrétariat, (01) pour le RPM et (01) pour la comptabilité).

VI. Fonctions spécifiques du Consultant

Sous la supervision du PAIFAR-B, le consultant formateur des alphabétiseurs assurera les fonctions suivantes :

- Préparer les sessions de formation ;
- Assurer les formations proprement dites des alphabétiseurs dans cinq centres de formation (une session de 6 jours dans chaque province) ;
- Produire un rapport de la formation de toutes les sessions et le transmettre au projet en version électronique et papiers (document).

VII. Critères de sélection, qualifications et expérience

- Être de nationalité burundaise (présenter une copie de la carte nationale d’identité) ;
- Avoir un niveau d’étude des humanités générale ou D₇ au minimum ;
- Avoir une expérience générale en matière d’alphabétisation des adultes d’au moins cinq (05) ans (avoir exercé le métier d’enseignant ou de prestation en tant que formateur/trice) ;
- Avoir une expérience spécifique en matière de formation des adultes (alphabétisation fonctionnelle avec des attestations de services rendus à l’appui) ;
- Avoir une expérience en formation des adultes dans le cadre des projets de développement constituerait un avantage ;
- Avoir participé dans des séminaires de formation sur l’alphabétisation des adultes avec des certificats de formations à l’appui ;
- Maîtrise de l’outil informatique spécialement Microsoft Excel ; Word et Powerpoint ;
- Être disponible durant toute la période de formation et de production du rapport.

VIII. Grille de cotation du Consultant Individuel

La cotation du Consultant Individuel sera opérée sur base des critères ci-dessous :

N°	Critères d'évaluation	Cotation sur 100 points
1	Education/Formation académique+ formation en alphabétisation des adultes	/30 points
	❖ Diplôme minimum D7 ou Humanités générales dans le domaine de l'enseignement, social ou dans le domaine apparenté.	/20 points - 14 points pour le Diplôme D7 ou Humanité générale ; - 16 points pour le niveau BAC+2/ BAC+3 ; - 18 points pour le niveau BAC+4/ BAC+5 ; - 20 points pour le Diplôme de Master Diplôme inférieur au Diplôme D7 ou Humanité générale : exclu
	❖ Certificat de formation en alphabétisation des adultes	/10 points - 2 points par certificat de formation en alphabétisation fonctionnelle, max 5 certificats
2	Expérience générale (avoir exercé le métier d'enseignant ou de prestation en tant que formateur en alphabétisation fonctionnelle des adultes) au cours des 5 dernières années avec attestations de services rendus pour preuve	/30 points ≥ 10 ans : 30 points 9 ans : 28 points 8 ans : 26 points 7 ans : 24 points 6 ans : 22 points 5 ans : 20 points < 5 ans : exclu
3	Expérience spécifique en matière de formation des adultes (alphabétisation fonctionnelle) : - Avoir au moins 02 références techniques avec des attestations de services rendus.	/40 points 10 points par référence technique
	TOTAL	/100 points
NB : En cas d'égalité de points entre les consultants, le consultant ayant présenté le plus grand nombre de références spécifiques sera classé premier d'office.		

La note minimale de qualification des consultants est de 70%. Le consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection des Consultants Individuels.

NB : Les références qui ne sont pas prouvées par des attestations de services rendues ou PV de validation des rapports des missions réalisées seront sanctionnées par une note zéro.

IX. Choix du Consultant

Le Consultant/formateur sera choisi par la méthode de Sélections des Consultants Individuels (SCI) telle que prévue par le Guide de passation des marchés du FIDA sur base de l'expérience et les qualifications des Consultants.

Précisons que le Consultant qui se classe en première position sera invité à présenter sa proposition technique et financière combinées qui feront objet de négociations. Si les négociations avec le consultant classé en première position échouent, le PAIFAR-B invitera le consultant classé en deuxième position à présenter à son tour ses propositions technique et financière et ainsi de suite.

X. Durée de la mission

La durée des prestations est de 34 jours au maximum dont 30 jours de formation proprement dite, 2 jours de préparation/adaptation des modules et 2 jours de rédaction du rapport de formation.

XI. Lieu de travail

Le Consultant /formateur effectuera sa mission dans 5 centres de formation (Buhumuza, Gitega, Burunga, Butanyerera et Bujumbura).

XII. Coordination de la mission

Une commission de suivi et de l'encadrement de la mission sera mise en place par le PAIFAR-B pour suivre la réalisation de la mission. Les rapports et documents exigés dans le cadre de l'exécution de cette mission seront validés par ladite commission.

XIII. Services et équipements à fournir par le consultant

Le Consultant devra fournir durant l'exécution de la mission, son matériel pour la formation et mettre les frais de déplacement, les indemnités journalières (frais de mission), etc. dans sa proposition financière.

XIV. Services et équipement à fournir par le client

Le PAIFAR-B mettra toute la documentation nécessaire à disposition du Consultant. Il est prévu que le consultant effectuera les formations au niveau les chefs-lieux des 5 provinces. En effet, le PAIFAR-B mettra à la disposition du Consultant le matériel nécessaire pour bien assurer la formation.

Fait à Bujumbura, le 12/10/2026

LE COORDONNATEUR DU PAIFAR-B

Callixte MASABO

